

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Pascal LAFONT, Jean-Pierre GEORGE, Marie-Cécile ANTOINE, Daniel BERTARD, Paulo DE OLIVEIRA, Alexandre FLAMMANG, Fabrice HOUDART, Jean-Luc KLIMCZAK, Dominique LALLEMENT

**Étaient excusés** : Fabienne FERNANDEZ a donné procuration à Pascal LAFONT, Patrick LAGODA qui a donné procuration à Jean-Pierre GEORGE, Chantal LEMOINE qui a donné procuration à Marie-Cécile ANTOINE

**Étaient absents** : Frédéric BELIN, Anaïs PAURISSE

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Marie-Cécile ANTOINE*

## **COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT**

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015  
le Maire

expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Maire,  
les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 le maire, après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOTISSEMENT**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1er Adjoint, Pascal LAFONT

vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	530 754,74
	Réalisé :	382 863,30
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	787 572,56
	Réalisé :	319 840,56
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	471 923,08
	Réalisé :	387 384,38
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	854 786,38
	Réalisé :	387 054,38
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-63 022,74
Fonctionnement :	-330,00
Résultat global :	-63 352,74

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET LOTISSEMENT**

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 11 Avril 2016

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	330,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	330,00
- un déficit d'investissement de :	63 022,74
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	63 022,74

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DÉFICIT	330,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	330,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	63 022,74

## **COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS**

### **Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 le Maire**

expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Maire,  
les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2015 le maire, après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CCAS

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1er Adjoint, Pascal LAFONT

vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	11 225,31
	Réalisé :	7 922,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	11 225,31
	Réalisé :	11 619,62
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 696,65
Résultat global :	3 696,65

## BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Gilbert MARCHAL

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

#### Investissement

Dépenses : 840 345,48

Recettes : 840 345,48

#### Fonctionnement

Dépenses : 899 275,48

Recettes : 899 275,48

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	840 345,48 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	840 345,48 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	899 275,48 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	899 275,48 (dont 0,00 de RAR)

## **AFFECTATION DE RESULTAT – CCAS**

Le Conseil Municipal décide que suite à la dissolution du CCAS, l'affectation de résultat de 3 696,65 € sera reprise sur le budget de la Commune.

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE A BONS DE COMMANDE VOIRIE ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offres relatif à ce marché, 6 Entreprises ont présenté une offre. Les 6 offres ont été jugées recevables par les membres de la commission d'appel d'offres.

Après attribution des notes conformément au règlement de consultation, l'Entreprise VIRIOT-MEYER obtient la meilleure note soit 87,75.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de cette Entreprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

## **ACHAT D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut acquérir pour la Commune du matériel technique, plusieurs présentations et configurations sont faites au Conseil Municipal.

Après délibération il en ressort que l'achat d'un tracteur, d'une remorque et d'une faucheuse doit être réalisé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces achats.

Affiché le 18 Avril 2016

Le Maire,  
Gilbert MARCHAL